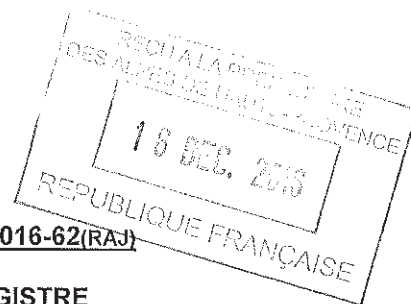


REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours



Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2016-62(RAJ)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 18 octobre 2016

Le Président FIAERT expose :

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 18 octobre 2016 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

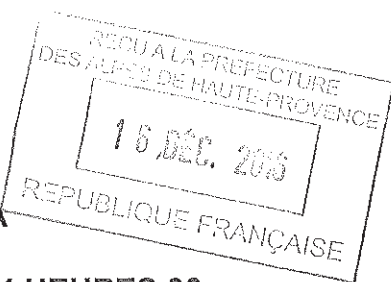
Claude FIAERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 OCTOBRE 2016



COMPTE-RENDU DE LA

REUNION DU 18 OCTOBRE 2016 – 14 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

Rapport n°1	Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 14 juin 2016
Rapport n°2	Modification de la délibération n°2015-36(RH) portant désignation des membres du conseil d'administration au sein de la CAP des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers
Rapport n°3	Clôture de l'AP/CP relative à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Châteaux-Arnoux
Rapport n°4	Clôture de l'AP/CP relative à l'acquisition d'un Bras Elevateur Aérien
Rapport n°5	Avenants aux marchés de travaux relatifs à la reconstruction du centre d'incendie et de secours d'Oraison
Rapport n°6	Compléments d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au bénéfice de certains centres d'incendie et de secours et modification partielle de prise en charge de leur indemnisation
Rapport n°7	Convention relative à l'association d'un cadre supérieur au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
Rapport n°8	Révision de la convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et le SDIS des Hautes-Alpes
Rapport n°9	Convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et le SDIS du Var
Rapport n°10	Convention relative à la mise en œuvre d'un barrage flottant anti-pollution sur le lac de Sainte-Croix du Verdon
Rapport n°11	Apurement de l'actif
Rapport n°12	Don du groupe Lufthansa et de la compagnie Germanwings au SDIS des Alpes de Haute-Provence
Rapport n°13	Don d'une cellule « sauvetage – déblaiement » consenti par le SDIS de la Dordogne
Rapport n°14	Convention de mise à disposition d'un site de manœuvre conclue entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la carrosserie du roc
Rapport n°15	Convention en vue de la création des cadets, cadettes de la sécurité civile
Rapport n°16	Convention de partenariat entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la radio Fréquence Mistral
Rapport n°17	Attribution de marchés publics
Rapport n°18	Cotisations des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'incendie et de secours au budget 2017
Rapport n°19	Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2017 et rapport sur le développement durable
Communication	Compte-rendu relatif à la délégation accordée au président pour contracter ou renégocier les emprunts et les lignes de trésorerie
Communication	Compte-rendu relatif à la délégation accordée au pour attribuer les marchés publics à procédure adaptée

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Patricia GRANET, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS) ;

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT, Patrick MARTELLINI, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Roger MASSE (suppléant de madame REYNAUD), Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Frédéric PIGNAUD, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Médecin hors classe Frédéric PETITJEAN, médecin-chef du service de santé et de secours médical ;

Lieutenant Toufik REKIA, représentant les SPP officiers ;

Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV officiers ;

Sergent José VASQUEZ, représentant les SPP non-officiers, suppléant du sergent GEFFROY.

Adjudant Thomas BRUNET, représentant les SPV non officiers ;

Capitaine Arnaud VALLOIS, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers.

Assistaient également à la réunion :

Madame DUVAL, directeur des services du cabinet de monsieur le préfet ;

Madame RENAUX, payeuse départementale ;

Madame MONTAY, directrice des finances et des affaires juridiques, représentant le Directeur général des services du conseil départemental ;

Lieutenant-colonel Thierry CARRET, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Lieutenant-colonel Philippe SANSA, Chef d'état-major du service départemental d'incendie et de secours.

Etaient excusé(e)s :

Monsieur le Préfet ;

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD (représentée par monsieur MASSE) ;

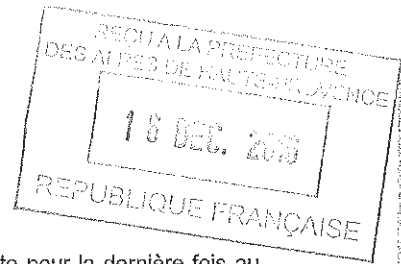
Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, Robert GAY, André LAURENS (représenté par madame VALLEE), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN ;

Le sergent Ludovic GEFFROY, (représenté par le sergent VASQUEZ).

Le président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le président. Elle procède à l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, le président souhaite la bienvenue à madame MONTAY, nouvelle directrice des finances et des affaires juridiques du conseil départemental qui collabore avec les services du SDIS.



Il cède ensuite la parole au lieutenant-colonel CARRET qui assiste pour la dernière fois au conseil d'administration avant son départ pour le SDIS du Gard en qualité de directeur départemental adjoint.

Le lieutenant-colonel CARRET souligne que sa nomination dans le Gard lui permettra de garder un environnement « feux de forêt » dans l'arc méditerranéen. Il restera attaché aux hommes et aux femmes avec qui il a travaillé durant ces six années, qu'il s'agisse du travail opérationnel ou administratif, dans un département où il a pu mesurer l'attachement des élus aux territoires, aux sapeurs-pompiers et surtout aux sapeurs-pompiers volontaires. Il informe l'assemblée que son pot de départ sera organisé au SDIS le 12 décembre prochain à 18 heures.

Au terme de cette intervention le président aborde les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 14 juin 2016

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Modification de la délibération n°2015-36(RH) portant désignation des membres du conseil d'administration au sein de la CAP des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers

Le président FIAERT propose de désigner monsieur Jean-Claude CASTEL en qualité de membre titulaire et monsieur Robert GAY en qualité de membre suppléant pour siéger à la CAP des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Clôture de l'AP/CP relative à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Châteaux-Arnoux

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Clôture de l'AP/CP relative à l'acquisition d'un Bras Elévateur Aérien

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Avenants aux marchés de travaux relatifs à la reconstruction du centre d'incendie et de secours d'Oraison

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Compléments d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au bénéfice de certains centres d'incendie et de secours et modification partielle de prise en charge de leur indemnisation

Monsieur SARDELLA, membre du bureau du CASDIS, présente ce rapport.

Monsieur MARTELLINI demande si le travail sur le lissage des effectifs de vacataires a été réalisé, il souhaite également que l'on rappelle le mode de financement de ces personnels.

Le lieutenant-colonel PIGNAUD précise que ce dispositif, qui existe depuis de nombreuses années, permet de pallier le déficit de disponibilité de certains centres de secours. Les vacataires sont postés en casernes la journée et la nuit, en saison. Toutefois, le directeur départemental souhaite revoir certains aspects, opérationnels notamment, de ce dispositif car il a pu constater certaines incohérences.

A titre d'exemple, il a relevé que les vacataires postés en journée au poste avancé de La Foux d'Allos pour couvrir principalement le risque incendie de la station étaient hébergés au village d'Allos en soirée, la couverture opérationnelle la nuit n'étant de ce fait pas assurée de manière efficace. De même, les trois vacataires affectés au CJS La Palud sur Verdon cet été étaient des sapeurs-pompiers de 2^{ème} classe, titulaires du seul permis VL, et donc dans l'incapacité de pouvoir assurer seul un départ en intervention.

Il a donc chargé le lieutenant-colonel SANSA de constituer un groupe de travail pour produire, dans un premier temps, une étude précise (besoins réels, occurrences des événements) pour le dispositif des vacataires saisonniers de la saison hivernale. Le groupe de travail procèdera de même pour les vacataires estivaux. Ce travail sera mené en même temps que la révision du SDACR.

Monsieur MARTELLINI souhaite qu'un travail de mise en perspective des besoins fondamentaux et une projection sur l'existant soient présentés rapidement aux élus. Cela leur permettra de prévoir la participation de chaque commune membre au budget des EPCI, le montant de cette contribution pouvant varier en fonction des besoins.

Le président FIAERT rappelle que les communes peuvent désormais transférer la compétence « incendie » à l'EPCI dont elles dépendent.

Madame GRANET souhaite également que les éléments financiers leurs soient transmis en amont pour que les élus puissent arrêter leur choix en toute transparence.

Au terme de ces échanges, le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Convention relative à l'association d'un cadre supérieur au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.



Rapport n°8 : Révision de la convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et le SDIS des Hautes-Alpes

Madame BAGARRY, vice-présidente, présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et le SDIS du Var

Madame BAGARRY, vice-présidente, présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Convention relative à la mise en œuvre d'un barrage flottant anti-pollution sur le lac de Sainte-Croix du Verdon

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport.

Le président FIAERT précise que le conseil départemental a adopté la même délibération la semaine dernière.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°11 : Apurement de l'actif

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport. En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°12 : Don du groupe Lufthansa et de la compagnie Germanwings au SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°13 : Don d'une cellule « sauvetage – déblaiement » consenti par le SDIS de la Dordogne

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport. En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°14 : Convention de mise à disposition d'un site de manœuvre conclue entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la carrosserie du roc

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport. En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°15 : Convention en vue de la création des cadets, cadettes de la sécurité civile

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport.

Madame VALLEE demande des précisions sur l'âge de ces élèves.

Le président FIAERT précise qu'il s'agit d'élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du collège Giono. L'âge minimum est fixé à 11 ans, les jeunes doivent être en collège ou en lycée. Il ajoute que cette convention sera signée le 18 novembre prochain.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°16 : Convention de partenariat entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la radio Fréquence Mistral

Madame BAGARRY, vice-présidente, présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°17 : Attribution de marchés publics (rapport remis en séance)

Le président FIAERT présente ce rapport.

Le marché à bons de commande relatif à l'acquisition de matériels satellitaires, acheté dans le cadre du programme Alcotra – projet Prodige, sera attribué à la société ADISTA, pour un montant prévisionnel de 56 862 euros TTC.

Le marché relatif à l'acquisition d'un Camion-Citerne Grande Capacité d'occasion sera attribué à la société RECTIF 15000 pour un montant de 138 000 euros TTC.

Monsieur SARDELLA souhaite connaître le coût d'un CCGC neuf.

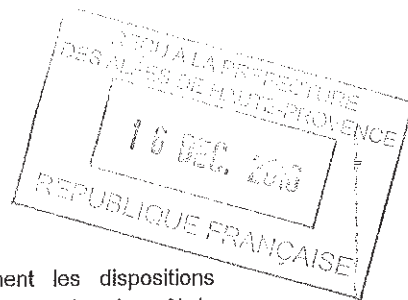
Le directeur départemental précise qu'un camion neuf coûte environ le double.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°18 : Cotisations des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'incendie et de secours au budget 2017

Le président FIAERT présente ce rapport.

Il précise que le système de calcul des contributions communales décidé il y a de nombreuses années par le conseil d'administration présentait une fragilité juridique, les dispositions réglementaires stipulant que l'augmentation du montant des contributions ne doit pas être supérieure à l'augmentation du coût de la vie.



Pour l'exercice 2017, le président propose d'appliquer strictement les dispositions réglementaires, soit une augmentation de 0,8 % correspondant à l'augmentation du coût de la vie prévue dans la loi de finances pour 2017. Le conseil départemental devra certainement assumer la perte de recettes que cela occasionne au budget du SDIS.

Monsieur LOGIER demande des précisions sur la quote-part des communes pour ce qui concerne les vacataires saisonniers.

Le lieutenant-colonel PIGNAUD rappelle que la charge financière des vacataires saisonniers était jusqu'à présent incluse dans le montant de la contribution de chaque commune, ou EPCI ayant la compétence, concerné.

Pour le prochain exercice la contribution sera augmentée de 0,8 % uniformément et le SDIS établira un titre de recette séparé pour appeler la part des collectivités relative aux vacataires saisonniers.

Monsieur MARTELLINI précise que cela renforce la nécessité de disposer des éléments financiers très rapidement pour que les EPCI puissent connaître l'évolution de leurs charges étant précisé que les comptes des EPCI sont arrêtés en novembre. Il souhaite également que la situation de la commune de Digne les Bains, dont la contribution est plus élevée que ce qu'elle ne devrait être, soit réexaminée avant la mise en place de la communauté d'agglomération.

Le président FIAERT précise que ces demandes seront prises en compte et met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°19 : Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2017 et rapport sur le développement durable

Le président et le directeur départemental présentent le rapport relatif aux orientations budgétaires et au développement durable.

Le lieutenant-colonel PIGNAUD fait un rappel de l'architecture du budget et de plusieurs dispositions législatives et réglementaires dont la mise en œuvre, après délibérations du conseil d'administration, impactera le budget de l'établissement.

Le directeur départemental fait également un point sur l'activité opérationnelle qui est en constante augmentation, principalement les interventions pour secours à personne. Actuellement près de 80 % de l'activité du SDIS est régulée par le SAMU dans le cadre de ces missions.

Le bilan de la saison « feux de forêts » est très satisfaisant puisqu'il n'y a eu que 18 hectares sinistrés. Le dispositif préventif a permis de sauver, selon l'ONF, environ 2000 hectares. Cela représente un gain estimé à 3 M€ en matière de frais de lutte et à 3 M€ d'économies réalisées par les collectivités.

Le SDIS 04 a également été sollicité à plusieurs reprises pour des renforts extra-départementaux sur plusieurs incendies majeurs dans la région ainsi que lors de l'attentat à Nice. Les dépenses relatives à ces interventions seront prises en charge par l'Etat.

Il précise également que le SDIS va engager une démarche de mutualisation avec le conseil départemental. Une première réunion destinée à dégager des pistes d'économie a déjà eu lieu et ce travail va se poursuivre. Par ailleurs, le service rencontre chaque mois les responsables du SAMU pour faire un point précis sur la régulation et éviter toute dérive.

Le président FIAERT présente ensuite les orientations budgétaires, par section, pour l'exercice 2017.

Il fait un rappel des différentes contributions publiques et souligne la nécessité de réfléchir à de nouvelles pistes de financement. Il a entendu le discours de madame BAREILLE lors du congrès et la possibilité éventuelle d'un financement par la région de certaines opérations de casernement si la maîtrise d'ouvrage était portée par la commune. Cela permettrait également de bénéficier de la DETR. Le président FIAERT propose, malgré l'avancement du dossier, de rencontrer le maire de Barcelonnette pour aborder ce sujet avec lui.

Monsieur MARTELLINI estime qu'un financement par la région devrait être possible puisque le conseil régional participe au financement de la gendarmerie de Sisteron.

Avant d'entamer le débat sur les orientations budgétaires, le directeur départemental fait un point sur le rapport sur le développement durable qui est également obligatoire.

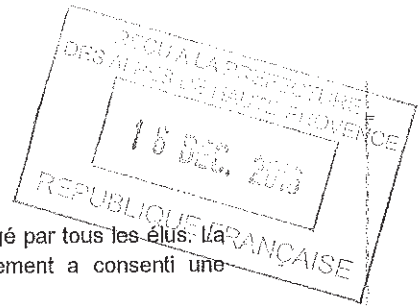
Il rappelle, au regard de ce qui s'est produit dans l'Hérault cet été, la nécessité d'être très vigilant sur la qualité des équipements de protection individuelle et des engins mis à disposition des sapeurs-pompiers.

Monsieur MARTELLINI est inquiet car il est de plus en plus difficile d'équilibrer le budget, l'effet « ciseau » se faisant de plus en plus ressentir et, même si des dispositions sont prises pour réduire les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les investissements, la situation ne fait que s'aggraver.

Le plafonnement des cotisations communales va également impacter le budget du département dont la contribution est la seule variable d'ajustement pour garantir l'équilibre du budget du SDIS.

Cela signifie également un gel des reconstructions de centres d'incendie et de secours qui va entraîner une augmentation des dépenses de fonctionnement nécessaires à leur entretien.

Il déplore cette situation compliquée malgré une gestion saine et la mise en place de mesures fortes et pertinentes.



Le président FIAERT souligne que ce constat d'inquiétude est partagé par tous les élus. La situation financière est préoccupante alors même que le département a consenti une contribution supplémentaire au budget du SDIS de 500 000 €.

Il rappelle toutefois qu'il est impératif d'appliquer les dispositions réglementaires pour l'augmentation des cotisations communales compte-tenu de la fragilité juridique de l'assiette retenue jusqu'à présent et du risque de recours qui pourraient être engagés par les communes ou les EPCI.

Il estime que l'Etat a pris conscience des difficultés rencontrées par les SDIS des départements ruraux, le président HOLLANDE ayant mis en avant la nécessité de faire jouer la solidarité nationale lors de son discours au congrès national à Tours.

Le député CASTANER lors du congrès départemental a pour sa part précisé que les assurances avaient fléchés un milliard d'euros pour garantir des dépenses de sécurité civile. Il souhaite vivement que les SDIS, du fait de l'augmentation constante de l'activité opérationnelle et du contexte, soient concernés par ces dispositions.

Monsieur CASTEL constate que les SDIS rencontrent les mêmes difficultés financières que les collectivités territoriales, difficultés accentuées par un climat social qui se dégrade et une désertification médicale aboutissant à une augmentation du nombre d'interventions donc des dépenses.

Le président rappelle que le SDIS ne dispose pas de fiscalité propre.

Monsieur CASTEL souligne que l'augmentation de la pression fiscale se répercute forcément sur la qualité de vie.

Monsieur SARDELLA rappelle que le budget du SDIS est susceptible, chaque année, d'être obéré par un sinistre de grande ampleur, de même que le budget du département en cas de problème de voirie majeur.

Le lieutenant-colonel PIGNAUD rappelle que la force de frappe du SDIS repose en quasi-totalité sur des hommes et des femmes qui ne sont pas des professionnels et qui interviennent au péril de leur intégrité physique et parfois de leur vie. Il est donc primordial de faire très attention aux signaux qui sont envoyés à l'extérieur pour préserver ce système.

Il a pu constater que sur certains territoires le système est en effet en limite de rupture. Certaines interventions, du fait de l'éloignement géographique, durent jusqu'à quatre heures ce qui peut décourager les sapeurs-pompiers volontaires de se mettre en disponibilité et les démotiver. Il ne faut pas oublier que s'il n'y a plus de volontaires les délais ne seront plus compatibles avec des interventions de qualité ce qui pourrait aboutir à une mise en cause du SDIS en cas de problèmes.

Le directeur départemental rappelle que le coût des secours dans les Alpes de Haute-Provence est de 85 € par an et par habitant, pour des missions effectuées 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Monsieur MARTELLINI partage cet avis et souhaite que des signaux forts soient envoyés aux sapeurs-pompiers volontaires. Il a pu constater que ceux du centre de secours de Château-Arnoux ont retrouvés une grande motivation depuis la reconstruction du centre.

Le système actuel est effectivement à bout de souffle, porté par des personnes qui font davantage du bénévolat que du volontariat et que certains employeurs de sapeurs-pompiers volontaires ne jouent le jeu pour ce qui concerne la disponibilité. Il faut également que le gouvernement réfléchisse à cette situation.

Monsieur MARTELLINI rappelle que les sapeurs-pompiers volontaires sont conscients que le retard de paiements des vacations ne relève pas d'un manque de travail des services mais de difficultés de trésorerie. Il se réjouit d'entendre la position du directeur départemental qui va dans le bon sens.

Monsieur LARTIGUE partage ces inquiétudes. Il estime que le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires risque d'être de plus en plus difficile même si les vacations horaires représentent un complément de revenus non négligeable pour certains.

Le président FIAERT souhaite que le message soit relayé au plus grand nombre par le président de l'Union Départementale et les représentants des sapeurs-pompiers qui siègent au conseil d'administration.

Au terme de ces échanges, le président clôt le débat sur les orientations budgétaires.

Communication : Compte-rendu relatif à la délégation accordée au président pour contracter ou renégocier les emprunts et les lignes de trésorerie

Le président FIAERT présente cette communication qui n'entraîne pas d'observations.

Communication : Compte-rendu relatif à la délégation accordée au pour attribuer les marchés publics à procédure adaptée

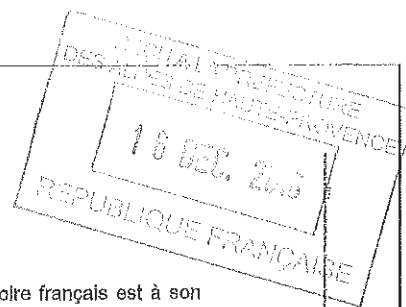
Le président FIAERT présente cette communication qui n'entraîne pas d'observations. L'ordre du jour étant épuisé, le président cède la parole à madame le directeur des services du cabinet.

Madame le directeur tient à saluer le travail effectué par le lieutenant-colonel CARRET, travail qui se poursuit avec le lieutenant-colonel PIGNAUD.

Elle adresse ses remerciements aux sapeurs-pompiers engagés en renfort sur les incendies des Bouches du Rhône et sur l'attentat de Nice.

Sur le plan de la communication, les journées de la sécurité intérieures qui se terminent ont attirées un public nombreux. La campagne de communication sur les pluies cévenoles engagée en septembre se poursuit jusqu'au 15 décembre. Une journée zonale sur la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen est organisée à l'ENSOSP le 19 octobre.

Une nouvelle session de formation aux gestes qui sauvent sera organisée le 12 novembre prochain.



Madame le directeur rappelle que la menace d'attentats sur le territoire français est à son niveau maximal et appelle les sapeurs-pompiers à la prudence car ils portent un uniforme. Au terme de cette intervention le président lève la séance à 16 heures.

La secrétaire de séance

Sophie BALASSE

Le président du conseil d'administration

Claude FIAERT

Document communiqué

